

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 25 avril 2016 à 19 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**PRESENTS** : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Corinne CASANOVA
2	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marina FERRARI Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
12	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
14	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOËL
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
17	BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	GRESY SUR AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY SUR AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY SUR AIX	T	Didier FRANCOIS	
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

29	LE MONTCEL	T	Robert COLICCI
30	ONTEX	T	Jacques CURTILLET
31	PUGNY CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT
32	PUGNY CHATENOD	T	Marc MORAND
33	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ
34	SAINT OFFENGE	T	Daniel DE MEDTS
35	SAINT OFFENGE	T	Christophe PAPIN
36	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU
37	TRESSERVE	T	Annie MOULIN
38	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER
39	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ
40	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER
42	VOGLANS	T	Martine BERNON

## ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS Marina FERRARI  
AIX LES BAINS Jean-Marc VIAL  
AIX LES BAINS Corinne CASANOVA  
AIX LES BAINS Jean-Jacques MOLLIE  
BOURGET DU LAC Damien NOËL  
DRUMETTAZ-CLARAFOND Nicolas JACQUIER

## Autres présents non votants :

GRAND LAC GOUDOUNEIX Michel  
GRAND LAC GIMOND Frédéric  
GRAND LAC COSTA DE BEAUREGARD Estelle  
GRAND LAC QUAY THEVENON Eline

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 avril 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 182 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 33 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 43 votants. Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

*ECONOMIE*  
**Organisation de l'Interlac Trail 2016**  
**Subvention 2016 à l'association Outdoor Finisher**

---

Monsieur le Président rappelle que Savoie Hexapole a décidé de faire des sports de pleine nature (ou sports « outdoor ») l'un de ses axes majeurs de développement.

Afin de mieux prendre en compte l'ensemble des dimensions liées aux sports de pleine nature (économie, tourisme, environnement, sport...), la communauté d'agglomération s'est logiquement substituée à ce parc d'activités économiques et a signé une convention de partenariat avec l'association « Outdoor Sports Valley » (OSV) en 2012. Le partenariat avec cette structure qui fédère aujourd'hui 360 entreprises du secteur des sports de pleine nature a été reconduit en 2015.

Pour mettre en avant cette stratégie, OSV a proposé en 2013 l'organisation d'un trail reliant les lacs d'Annecy et du Bourget. Au-delà de l'évènement sportif, l'objectif pour notre territoire est d'attirer des entreprises de l'outdoor. C'est pourquoi un village d'entreprises ambitieux géré directement par OSV est mis en place pendant l'évènement « Interlac Trail »

Interlac trail permet également de créer une visibilité touristique sur le territoire du Lac du Bourget, avec une communication internationale, qui conforte la vocation outdoor du territoire et qui valorise son patrimoine naturel.

Interlac Trail est ainsi créateur de retombées directes sur le territoire (coureurs et accompagnants, public), utilisation de produits locaux et également indirects avec une communication forte sur les atouts économiques et touristiques du territoire. En 2015, la 2<sup>ème</sup> édition a bénéficié d'une couverture « télévision » avec des reportages sur France 2 et M6.

Monsieur le Président ajoute que dans le cadre de l'étude de marketing territorial menée à l'échelle de Métropole Savoie en 2015, il a été décliné un plan d'actions se déclinant en quatre thématiques :

- les énergies intelligentes,
- l'ingénierie de la montagne,
- le tourisme
- la santé/bien-être/outdoor.

Au titre des actions identifiées dans le cadre de cette dernière filière, dont la mise en œuvre est confiée à notre territoire, figure l'organisation de l'évènement Interlac trail.

La 3<sup>ème</sup> édition de l'Interlac Trail se déroulera les 14 et 15 mai 2016. Le changement de date permet de mieux s'intégrer dans le calendrier des courses locales et ainsi devrait pouvoir sensiblement augmenter le nombre de participants (objectif minimum 1 200 participants).

Elle sera marquée par la création d'une nouvelle épreuve entre Chambéry et Aix-les-Bains destinée à renforcer la dimension « grand public » de l'évènement. En cohérence avec l'étude ci-dessus mentionnée, Chambéry métropole a décidé de s'associer à l'organisation de cette édition.

Le budget prévisionnel de l'édition 2016 s'élève à 124 000 € (125 458 € bilan 2015).

Monsieur le Président propose à Grand Lac de renouveler son soutien à l'association OUTDOOR FINISHER, organisateur de l'évènement, **en lui octroyant une subvention de 30 000 €** (37 000 € en 2015).

Les modalités techniques du partenariat entre GRAND LAC et l'association feront l'objet d'une convention partenariale dont le projet est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 30 mars 2016 et que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2016, seront imputés sur la section de fonctionnement 292 du budget principal.

---

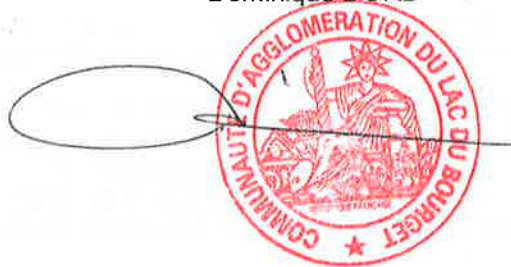
Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport du Président,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association Outdoor Finisher, au titre de l'organisation de l'Interlec Trail 2016,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 25 avril 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 60
- Présents : 42
- Votants : 48
- Pour : 46
- Contre : 0
- Abstention(s) : 2
- Blanc(s) : 0



# Convention d'objectif Interlac Trail 2016 GRAND LAC - FINISHER

Entre

GRAND LAC, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, domicilié en cette qualité au siège de la Communauté d'Agglomération, 1500, Boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS,

Ci-après dénommé « GRAND LAC »

Et

L'association OUTDOOR FINISHER, dont le siège est 11, chemin des primevères, 73100 TRESSERVE représentée par Christophe AUBONNET, son Président

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Préambule :**

Interlac Trail est une compétition de course pédestre de pleine nature qui relie le Lac d'Annecy et le Lac du Bourget, en passant par le Massif des Bauges, qui se tiendra les 14 et 15 mai 2016. Cet événement est organisé à l'initiative d'OUTDOOR FINISHER. GRAND LAC intervient en qualité d'un des partenaires titres de cet événement.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention fixe les modalités du partenariat entre GRAND LAC et l'organisateur dans le cadre de l'organisation de l'« INTERLAC TRAIL 2016 ».

Interlac Trail est une compétition qui aura lieu les 14 et 15 mai 2016.

Pour la 3<sup>ème</sup> édition (2016), plusieurs courses seront au programme :

- L'INTEGRALE d'environ 80 km en individuel ou en relais de 2 ou 3 personnes (Lac d'Annecy – Lac du Bourget),
- Le MARATHON de 43 km (Plateau Savoie Grand Revard – Lac du Bourget/Aix les Bains),
- La DESCENTE INFERNALE de 20 km (Sommet du Revard – Lac du Bourget/Aix les Bains),
- La DESCENTE Rando Pedestre de 20 km (Sommet du Revard – Lac du Bourget/Aix les Bains),
- La CHAMBE LAC RUN de 17 km entre Chambéry et Aix-les-Bains.

L'ambition est, par une organisation adaptée, de créer un évènement majeur du calendrier national des trails qui s'étend à d'autres disciplines de l'outdoor.

L'évènement vise également à créer des retombées médiatiques et économiques sur le territoire de GRAND LAC.

En plus des différentes courses, un village d'exposants de marques outdoor sera géré par Outdoor Sport Valley (OSV).

Ce village permettra à la fois d'animer le village d'arrivée (commune d'Aix-les-Bains) pendant les deux jours de l'évènement et de donner aux marques outdoor et aux acteurs locaux l'opportunité de rencontrer un public ciblé et passionné pendant toute la durée de cet évènement majeur.

## **Article 2 : Durée**

La présente convention est établie du 1<sup>er</sup> mai 2016, jusqu'à la date estimée de clôture de l'édition 2016, soit le 30 juin 2016.

## **Article 3 : Obligations d'OUTDOOR FINISHER :**

OUTDOOR FINISHER s'engage à organiser l'évènement.

Cette organisation comprend :

- Le montage du projet : définition du parcours, définition des besoins inhérents à l'évènement;
- La coordination de la course : logistique, bénévoles, ravitaillement, secours, sécurité;
- Gestion de la communication : web, stand, tv, tract.
- Le bilan et l'édition d'un compte-rendu de l'évènement et de ses retombées.
- Don de quatre « droits d'inscription équipe » pour l'épreuve de relais, à destination des fournisseurs et clients de la GRAND LAC, et de son personnel.
- Assurer le bon niveau de visibilité de la CALB dans les actions de communications avec notamment :
  - o Signalétique sur site départ, arrivée (env 20 banderoles, 10 oriflammes)
  - o Logo sur le dossard des épreuves
  - o Signalisation parcours (flèches ou autre support) -certaines portions-
  - o Film de l'évènement (post évènement) : générique + mise en avant opportuniste
  - o 1 page dans le programme de l'évènement / livret coureurs + *éditorial 'président de la CALB'*
  - o Logo sur supports communication relatifs à la campagne de promotion de l'évènement (affiches grand public / InterEntreprises-, Flyers -45 000ex.-, etc...)
  - o Répétition de logo sur le site web (home page / partenaires / lien actif)
  - o Articles dédiés : réseaux sociaux (FB & blog), newsletters
  - o Intégration dans le plan média PQR et Digital avec mise en avant opportuniste
  - o Mise en avant en RP (voyage de Presse potentiel)
  - o Salon des Sports Outdoor / site d'arrivée et retrait des dossards :
    - surface dédiée de 18m2 pour un stand
    - annonces sonores (mini 6 / jour pour chacun des 2 jours)
  - o Podiums :
    - La CALB pourra participer à la remise des récompenses (modalités à définir)

- 10 dossards offerts (pour tout format) à destination des fournisseurs et clients de la CALB, et de son personnel.
- ...et dans l'esprit, toute opportunité directe et indirecte de mise en avant du territoire dans les actions de communication (visuels entre autres) en bon entente avec les attentes de l'Office du Tourisme d'Aix-les-Bains.

L'organisateur s'engage à associer systématiquement GRAND LAC dans les démarches entreprises, et à l'informer régulièrement de l'avancée du projet.

Le bilan de l'évènement devra être communiqué à GRAND LAC.

Sur simple demande de GRAND LAC, l'association devra communiquer tous les documents de comptabilité et de gestion pour la période couverte, aux fins de vérification par un ou plusieurs représentants de GRAND LAC.

Elle s'engage d'autre part à fournir à GRAND LAC, le compte rendu attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention.

#### **Article 4 : Obligations de GRAND LAC**

GRAND LAC est partenaire de l'évènement dans la limite d'une enveloppe de 30 000 € TTC.

GRAND LAC fera bénéficier l'organisateur de son réseau de relations professionnelles et institutionnelles.

#### **Article 5 : Fonctionnement**

La réussite de la course et du salon est avant tout le résultat d'une collaboration étroite entre le GRAND LAC, OUTDOOR FINNISHER et OSV.

La communication et les échanges doivent continuer à garder une certaine souplesse entre les 3 partenaires.

#### **Article 6 : Financement**

L'évènement mobilisera un budget total estimé de 124 000 €.

GRAND LAC intervient à hauteur de 30 000€ TTC.

OUTDOOR FINNISHER s'engage à fournir un suivi précis de l'utilisation du financement mis à disposition par GRAND LAC.

Le versement de la subvention aura lieu au plus tard de 31 mai 2016.

#### **Article 7 : Résiliation**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

La présente convention prendra effet à partir de la date de signature. Toutes modifications ou amendements à cette convention se fera par avenant.

Fait à Aix-les-Bains en 3 exemplaires originaux, le

Le Président de GRAND LAC,  
Mr Dominique DORD

Le Président d'OUTDOOR FINISHER,  
Mr Christophe AUBONNET



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Economie - Organisation de l'Interlac Trail 2016 - Subvention 2016 à l'association Outdoor Finisher

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/04/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/04/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1298 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20160425-d1298-DE

---

**Date de décision :** 25/04/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions accordées  
7.5.2.2. Aux associations